

E X T R A I T du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté n° ATR2025_217

OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de la ville de SAINT VINCENT DE TYROSSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté municipal du 14 Janvier 2000 portant règlement général de voirie pour la commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE,

VU la demande de la société DAUDIGEOS sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, Rue des Bobines et Rue des Métiers, en vue d'y installer des supports pour l'alimentation électrique du chantier situé 11 Rue des Métiers.

CONSIDERANT qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour la mise en place de ces supports.

A R R E T E

ARTICLE 1

La société DAUDIGEOS est autorisée à occuper les trottoirs Rue des Bobines et Rue des Métiers, pour l'installation des supports d'alimentation électrique du chantier situé 11 Rue des Métiers.

ARTICLE 2

La présente autorisation est accordée du 15/09/2025 au 15/09/2026.

ARTICLE 3

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de SAINT VINCENT DE TYROSSE fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 5

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 :

M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT VINCENT DE TYROSSE,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de SAINT VINCENT DE TYROSSE,

- M. le Président de la Communauté de Communes MACS,
 - M. le Président du Syndicat EMMA,
 - M. le Président du SITCOM,
 - M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
 - M. le Chef de Service de Police Municipale,
 - La société DAUDIGEOS SAS – 109 Route de Lange – 40110 MORCENX
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 12 septembre 2025

Par délégation du Maire,
Régis DUBUS, Adjoint

Acte réglementaire rendu exécutoire
par publication sur le site de la Ville le 12/09/2025

Par délégation du Maire,
Régis DUBUS, Adjoint

